

Louvoisement

par **Jean-Marie Colombani**

LE MONDE | 01.04.06 | 14h44 • Mis à jour le 01.04.06 | 15h15

Sous la V^e République, plus que dans tout autre régime, la fonction essentielle du chef de l'Etat est de préserver l'unité du pays. D'où il lui revient, avant toute chose, d'éviter de plonger ce même pays dans la crise, qu'elle soit extérieure ou intérieure.

L'action du président s'apprécie à cette aune-là : aide-t-il à sortir de la crise de façon *"juste et raisonnable"* ? Ou au contraire aggrave-t-il celle-ci ?

Au nom de la loi, a-t-il dit. La difficulté, pour convaincre, est que Jacques Chirac lui-même avait donné le mauvais exemple : leader de l'opposition à François Mitterrand, il avait, dans la rue, de Versailles à Paris, lors de la contestation née du projet de loi de 1984, voté en première lecture à l'Assemblée, qui eût créé un service unifié de l'éducation, conduit le président de l'époque à retirer celui-ci (et à changer de premier ministre, Laurent Fabius succédant à Pierre Mauroy) : Jacques Chirac n'en avait pas, pour autant, été considéré comme un factieux. L'autre difficulté tient au caractère hasardeux, ni glorieux, ni malhabile, de la manœuvre présidentielle. Car si l'on a bien compris, le président promulgue une loi qu'il ne faut pas appliquer.

Persévérer, pour le gouvernement, n'est pas, en soi, illégitime. Encore faut-il que le jeu en vaille la chandelle : s'il s'agissait d'une refonte du code du travail, de l'introduction - comme le recommandait le rapport Camdessus - d'un contrat de travail unique pour convertir la France à la "flexsécurité" dont on dit, dans la social-démocratie du nord de l'Europe, qu'elle est une vraie recette contre le chômage, on pourrait comprendre l'obstination de M. de Villepin. Mais il ne s'agit que du CPE, disposition présentée comme une parmi d'autres, à elle seule incapable de résoudre le chômage des jeunes et désormais vouée à être modifiée.

Outre la pression qu'il exerce sur le président, le comportement du premier ministre tient d'une stratégie politique classique et dangereuse - celle de l'homme fort. Les Français ont parfaitement compris, en effet, qu'avant d'être devenu un objet de rejet, pour deux sur trois d'entre eux, l'affaire du CPE est un élément-clé de la compétition que se livrent le chef du gouvernement et son numéro deux, dans une sorte de primaire sauvage dont le terrain de jeu est l'action gouvernementale ; pire : le sort de la jeunesse étudiante !

Cette situation est d'autant plus choquante qu'elle est créée par ceux-là mêmes qui avaient fait campagne contre la cohabitation, jugée tellement dommageable, et qui réinstallent celle-ci dans leur propre camp ! Résister aux jeunes, aux syndicats, à qui l'on voudra, c'est pour M. de Villepin chercher à apparaître comme celui qui tient tête et qui, s'il tient bon, sera l'incontournable figure héroïque de la droite, bref l'homme providentiel.

Tout l'être de Dominique de Villepin paraît mû par cette seule aspiration : levez-vous, orages désirés ! Il sait que plus il s'obstine, plus il a de chances de faire grandir le désordre : plus grandira l'aspiration du retour à l'ordre, plus il sera conforté dans la posture qu'il recherche. C'est une conception de la politique détestable. Ce faisant, il tord le bras au pays. Ce mode de gouvernement en effet ne convient pas à la France. Dominique de Villepin aime dialoguer avec nos ancêtres, notamment avec les Bonaparte. Il sait en outre "dialoguer" avec le prince (c'est-à-dire lui imposer son point de vue) ; entre les deux, il y a les Français. Mais qui sont-ils à ses

yeux ? Rechercher l'affrontement est pour lui plus noble que de s'appuyer sur le consentement. Or l'essence d'une démocratie ne réside-t-elle pas dans la patiente construction d'un consensus ?

Cette curieuse pratique de la démocratie ne convient donc pas davantage au pays. De ce point de vue, on ne dira jamais assez que l'usage de l'article 49.3, dans un régime de surpouvoir - exécutif doté d'une majorité absolue - ne peut être perçu que comme un déni de démocratie.

En outre, toute démocratie nécessite un minimum de respect du calendrier : ce gouvernement est issu d'un désastre, le référendum perdu sur la Constitution européenne ; à aucun moment on ne pouvait tirer de ce désastre un mandat pour réformer. Ce mandat ne pourra venir que de la prochaine échéance présidentielle.

Enfin, l'art de gouverner selon M. de Villepin ne correspond pas à un mode de réforme souhaitable ni, on le voit bien, souhaité par le pays. Dans un système où le Parlement ne joue pas son rôle, la négociation constitue le niveau minimum de fonctionnement démocratique qu'il faut préserver. C'est bien parce que nos systèmes intermédiaires sont faibles, Parlement aussi bien que syndicats, que la manifestation est devenue, depuis longtemps, un élément et un moment de la négociation. Cela crée une grande incertitude.

Mais cela n'interdit pas de réformer : Jean-Pierre Raffarin a réformé les retraites ; Philippe Douste-Blazy l'assurance-maladie, Thierry Breton les impôts (et cette dernière réforme est tout sauf anodine), pour ne citer que des exemples récents. Sans oublier la création du CNE (contrat nouvelle embauche) dont il eût été si simple d'étendre le champ d'application, puisque l'on dit que ça marche. Trop simple, sans doute, pour MM. Chirac et de Villepin.

Au reste, la rue contre le gouvernement est un grand classique dans un régime d'esprit et, hélas, de pratique monarchiques. Ce fut aussi un classique du gaullisme, qui était un pouvoir fort sachant céder (comme ce fut le cas en Mai 68, où les concessions faites par Georges Pompidou permirent sa victoire de 1969). Ici, nous avons un pouvoir fort de ses prérogatives, faible politiquement, mais qui entend résister pour montrer qu'il est encore un pouvoir.

Reste l'essentiel, la jeunesse, car cette loi sur le CPE a pris la forme d'un conflit de générations. Le malaise de la jeunesse tient en trois constats : le taux de chômage des moins de 25 ans (22,3 %) place la France parmi les plus mauvais élèves de l'OCDE (*Le Monde* du 31 mars) ; parmi les jeunes, les enfants d'immigrés subissent un chômage deux fois plus élevé ; et, enfin, beaucoup de ceux des jeunes qui réussissent leurs études accèdent à des emplois inférieurs à leurs anticipations.

Ce niveau de chômage dévastateur explique la préférence affirmée d'une écrasante majorité de jeunes pour la fonction publique, et d'une façon plus générale leur attirance pour un statut plutôt que pour un contrat. Un contrat est plus adapté à l'économie de marché, à condition d'atténuer le degré d'insécurité qu'il comporte : mais comment le déterminer autrement que par la négociation ? Le décalage entre les études et la réalité des emplois est parfaitement connu des étudiants : cette perspective explique leur détermination.

A ce stade cependant, sans vouloir "positiver" à l'excès une situation qui reste dangereuse, trois éléments peuvent être relevés. La jeunesse d'aujourd'hui - celle, défavorisée, des banlieues, comme celle qui est issue des classes moyennes - cherche avant tout à s'intégrer dans la société comme sur le marché du travail. Pour un pays qui retrouverait confiance en lui-même, ce peut être un formidable levier.

Les syndicats ont fait l'objet, de la part du président, d'un hommage appuyé, inédit et bienvenu. Des syndicats forts, indispensables pour qui veut réformer : M. Chirac gagnerait à faire partager son point de vue à son premier ministre.

La bataille présidentielle : celle de 2002 s'était, hélas, jouée sur la sécurité. Celle de 2007, les propos de M. Chirac en témoignent, a toute chance de se jouer sur la précarité. Ce pourrait être un miracle pour la gauche. Une gauche qui se remettrait à penser, à inventer.

Jean-Marie Colombani

Article paru dans l'édition du 02.04.06